

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

NOTE SYNTHÉTIQUE

Comité syndical du 27 mars 2024

NOTE SYNTHETIQUE N° DCS2024-005

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe « aménagement numérique » et affectation des résultats de l'exercice

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif comptabilise l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année. Il s'agit du document financier venant clôturer l'exercice comptable. Il doit être présenté aux élus et voté avant le 30 juin de l'année suivante. En l'approuvant, les élus du Comité Syndical actent l'exécution des crédits budgétaires qui avaient été octroyés lors du budget.

De plus, il permet de constater les excédents ou déficits (Recettes-Dépenses) qui seront reportés sur le budget de l'année suivante.

En 2023, l'architecture financière du Syndicat est organisée autour de 2 budgets :

- Le budget principal qui comptabilise l'ensemble des moyens du Syndicat pour assurer son fonctionnement
- Le budget annexe « Aménagement Numérique » pour centraliser toutes les opérations d'aménagement numérique du territoire.

La présente note retrace de manière synthétique l'ensemble des éléments d'exécution comptable de l'année 2023 du Compte Administratif du budget annexe « Aménagement numérique ».

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget du Syndicat. D'un côté, les coûts de d'exploitation pour le fonctionnement du service, de l'autre, la section d'investissement permettant le déploiement du réseau de fibre optique.

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du budget annexe 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
Catégories	Budget	Réalisé	Catégories	Budget	Montant
Dépenses d'exploitation du service	1 245 000,00 €	505 823,27 €	Redevances d'exploitation des DSP	3 250 000,00 €	3 513 745,59 €
Charges de personnel remboursées au BP	300 000,00 €	285 593,41 €	Reprises des subventions perçues	5 600 000,00 €	3 983 397,41 €
Intérêts des emprunts	1 000 000,00 €	948 738,48 €	Autres recettes	4 189,22 €	991 639,09 €
Autres dépenses	35 000,00 €	14 516,65 €			
Amortissement des immobilisations	3 260 000,00 €	2 556 503,00 €			
Financement vers la section d'investissement	9 300 000,00 €				
Déficit de fonctionnement 2022 ⁽¹⁾			Excédent de fonctionnement 2022 ⁽¹⁾	6 325 810,78 €	
TOTAL	15 180 000,00 €	4 311 174,83 €	TOTAL	15 180 000,00 €	8 488 782,09 €
Excédent d'exploitation 2023 (Recettes réalisées – Dépenses réalisées) = 4 177 607,26 €					
Excédent d'exploitation cumulé à reporter en 2024 (excédent 2022+Excédent 2023) = 10 503 418,04 €					

(1) Ne fait jamais l'objet d'exécution comptable

La section d'exploitation contient en RECETTES les redevances d'exploitation du réseau que les gestionnaires (délégataires de service public des réseaux sem@for77 et sem@fibre77 au principal) versent pour 3,513 M€. Elle comprend également la reprise des subventions perçues 3,983 M€. La section compte également presque 1 M€ d'autres recettes liées à la refacturation de charges au délégataire du réseau sem@fibre77.

La partie DEPENSES de la section d'exploitation compte principalement quatre types de charges. Il s'agit des charges d'exploitation du service avec les dépenses d'exploitation et les charges de personnel (505 K€ et 285 K€), les intérêts des emprunts réalisés pour financer le projet (948 K€), et l'amortissement des immobilisations (2,556 M€).

Le résultat d'exploitation de l'année est excédentaire grâce à l'augmentation des redevances et à la refacturation de charges précitée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Catégories	Budget	Montant	Catégories	Budget	Montant
Déploiement du réseau de fibre optique initial	29 242 266,96 €	21 014 655,70 €	Subventions d'investissement reçues	7 660 000,00 €	8 335 166,80 €
Raccordement des sites isolés	1 500 000,00 €	1 079 196,25 €	Amortissement des immobilisations	3 260 000,00 €	2 556 503,00 €
Remboursement du capital de l'emprunt	2 000 000,00 €	1 878 810,15 €	Emprunt	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €
Autres dépenses	677 733,04 €	601 436,58 €	Autres	654 211,39 €	599 276,58 €
Reprises des subventions perçues	5 600 000,00 €	3 983 397,41 €	Financement depuis la section de fonctionnement ⁽¹⁾	9 300 000,00 €	
Déficit d'investissement 2022 ⁽¹⁾			Excédent d'investissement 2022 ⁽¹⁾	3 145 788,61 €	
TOTAL	39 020 000,00 €	28 557 496,09 €	TOTAL	39 020 000,00 €	26 490 946,38 €
Déficit d'investissement 2023 (Recettes réalisées – Dépenses réalisées) = 2 066 549,71 €					
Excédent d'investissement cumulé à reporter en 2024 (Excédent 2022-Déficit 2023) = 1 079 238,90 €					

(1) Ne fait jamais l'objet d'exécution comptable

Les dépenses d'investissement comportent l'ensemble des coûts de déploiement de la fibre optique sur la Seine-et-Marne. Il s'agit des dépenses de déploiement du réseau de fibre optique sem@fibre77 dont 21,04 M€ pour le marché de travaux réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat et les versements de subvention effectués à l'attention du délégataire pour la partie déployée sous sa maîtrise d'ouvrage. Il est également à noter 1,08 M€ réalisé pour le déploiement des sites dits « isolés », sites non desservis par le réseau initial du fait de leur éloignement.

Les dépenses indirectes de déploiement en investissement correspondent au remboursement du capital de la dette pour 1,878 M€, et à la reprise des subventions perçues de l'ordre de 3,983 M€.

Les recettes d'investissement comptabilisent les subventions versées par les financeurs (Etat, Région Ile-de-France, Département de Seine-et-Marne et EPCI) pour 8,335 M€ ainsi que l'amortissement des immobilisations pour 2,556 M€.

Bien que le résultat annuel soit déficitaire, le report de résultat de l'année précédente permet de conserver un excédent d'investissement (1 079 238,90 €) à reporter en 2024.